



Procédure file

Informations de base	
RSP - Résolutions d'actualité	2007/2542(RSP) Procédure terminée
Résolution sur l'initiative en faveur d'un moratoire universel sur la peine de mort	
Sujet	6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général

Acteurs principaux			
Parlement européen			
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunion	Date
	Affaires générales	2809	18/06/2007
	Affaires générales	2800	14/05/2007
	Affaires générales	2795	23/04/2007

Evénements clés			
23/04/2007	Débat au Conseil	2795	
25/04/2007	Débat en plénière		
26/04/2007	Résultat du vote au parlement		
26/04/2007	Décision du Parlement	T6-0166/2007	Résumé
26/04/2007	Fin de la procédure au Parlement		
14/05/2007	Débat au Conseil	2800	Résumé
18/06/2007	Débat au Conseil	2809	

Informations techniques	
Référence de procédure	2007/2542(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 123-p2
Etape de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Proposition de résolution		B6-0164/2007	25/04/2007	EP

Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T6-0166/2007	26/04/2007	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2007)2625/2	31/05/2007	EC	

Résolution sur l'initiative en faveur d'un moratoire universel sur la peine de mort

Dans sa résolution du 1er janvier 2007, le Parlement européen pressait la Présidence de l'UE de présenter d'urgence un texte en faveur d'un moratoire universel sur la peine de mort devant l'Assemblée générale des Nations unies. A ce jour, cette requête n'ayant pas abouti, les députés réitèrent cette demande dans une nouvelle résolution en invitant l'UE et ses États membres à soumettre immédiatement une telle résolution.

Soulignant que la déclaration sur la peine capitale, faite par l'Union européenne devant l'Assemblée générale des Nations unies le 19 décembre 2006, a déjà recueilli 88 signatures de pays de tous horizons géographiques, le Parlement adresse un nouvel appel aux États membres de l'Union pour qu'ils obtiennent le soutien de pays tiers en faveur de la déclaration;

Le Parlement encourage l'Union à saisir toutes les possibilités existantes pour aller plus loin et demande aux États membres de l'Union et à l'Union de présenter immédiatement, avec le coparrainage de pays appartenant à d'autres continents, une résolution en faveur d'un moratoire universel sur la peine de mort devant l'Assemblée générale des Nations unies en cours. Le Conseil et la Commission sont invités à saisir toutes les occasions qui surgissent pour soutenir la formation de coalitions régionales contre la peine de mort.

Enfin, le Parlement invite toutes les institutions de l'Union européenne, conjointement avec le Conseil de l'Europe, à soutenir la Journée mondiale contre la peine de mort qui devrait être instituée tous les 10 octobre à compter de 2007.

Résolution sur l'initiative en faveur d'un moratoire universel sur la peine de mort

Sur la base d'informations communiquées par la présidence, les ministres ont débattu des activités en cours visant à faire progresser, au sein de l'Assemblée générale des Nations unies, la cause de l'abolition de la peine de mort.

Ils ont noté que l'UE souhaite que ce sujet reste au premier rang des préoccupations au niveau de l'UE et au niveau international et qu'elle entend étudier soigneusement les perspectives d'une relance de l'examen de cette importante question dans les enceintes des Nations unies. La présidence continuera activement à mettre en œuvre le plan d'action de l'UE concernant la peine de mort qui a été adopté en février, notamment pour susciter un soutien supplémentaire en faveur de la déclaration des Nations unies contre la peine de mort.

Le Conseil décidera d'éventuelles mesures supplémentaires sur la base d'une évaluation des résultats du plan d'action de l'UE.